Envoyé en préfecture le 06/05/2026
Reçu en préfecture le 06/05/2026
Publié le
ID : 056-215600255-20260423-20262304001-DE

COMMUNE DE BRIGNAC
1, Place du Souvenir
56430 BRIGNAC

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU JEUDI 23 AVRIL 2026

Nombre de membres :
Présents : 09
En exercice : 11
Ont pris part : 11

L'an deux mille vingt-six et le jeudi 23 avril à 19 heures 00 le Conseil Municipal de la Commune de BRIGNAC, régulièrement convoqué par Mme RIDARD Armelle, Maire, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Mme RIDARD Armelle, Maire

Présents Mme RIDARD Armelle, M. LUCAS Gérard, Mme ROUILLARD Françoise, M. MOREUL Joël, Mme LEGLATIN Isabelle, M. JAULME Fabien, Mme SORGE Claudia, M. CARLU Jérôme, Mme HUMEAU Anne-Christine,

Date de convocation :

Absents : M. VIDAL Jean-Pierre pouvoir à Mme HUMEAU Anne-Christine, Mme CADIEU Anaëlle pouvoir à Mme LEGLATIN Isabelle

15.04.2026

Secrétaire : M. LUCAS Gérard

Objet de la délibération : **Approbation du Compte de Gestion 2025 par le receveur du SGC Pontivy Commune.**

Le Conseil Municipal de Brignac,
- après s'être fait présenter le budget primitif et supplémentaire de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur du SGC Pontivy, accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à réaliser,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,
- après s'être assuré que le Trésorier Principal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

1°/ statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025,
2°/ statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
3°/ statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le compte de gestion dressé, pour l'exercice 2025 par le Trésorier Principal, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part, à l'unanimité.

La Maire :

MAIRIE DE BRIGNAC (Morbihan)

Armelle RIDARD